



## COMMUNE D'AURENSAN 32400

Compte rendu du Conseil Municipal

N° 2-2023 - du 13 février 2023 – 20h30

*Nota. : Réunion tenue dans le respect des consignes sanitaires en vigueur (COVID-19)*

**Présents :** Roland DUPOUTS, Francis LAVALETTE, Christophe BERDOULET, Marie-Pierre CASSIFOUR, Sandra CASSIFOUR, LANUX David, Benoit LAPASSADE.

**Absents excusés :** LUTZ Stéphane, Gérard MANZO, Jean-Paul ROMMELAERE

Secrétaire de séance : Sandra CASSIFOUR.

### Ordre du jour :

- 1 – Vote des Comptes de Gestions 2022 (Commune et Energies photovoltaïques)
- 2 – Vote des Comptes Administratifs 2022 (Commune et Energies photovoltaïques)
- 3 – Vote des Affectations de Résultats 2022 aux Budgets Primitifs 2023 (Commune et Energies photovoltaïques)
- 4 – Questions diverses

### **1 – Vote des Comptes de Gestions 2022 (Commune et Energies photovoltaïques)**

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal présents de se prononcer sur les comptes de gestion 2022 de la commune et du budget énergie photovoltaïque.

***Après lecture, le conseil municipal approuve et vote le compte de gestion 2022 de la commune.***

***Après lecture, le conseil municipal approuve et vote le compte de gestion 2022 du budget Energie photovoltaïque.***

### **2 – Vote des Comptes Administratifs 2022 (Commune et Energies photovoltaïques)**

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2022 de la commune dans le détail.

Il laisse apparaître en fonctionnement 92 170,45 € de recettes et 57 656,25 € de dépenses soit un résultat positif de + 34 514,20 €.

En investissement, les recettes s'élèvent à 68 592,47 € et à 74 349,52 € en dépenses soit un résultat négatif de - 5 757,05€

Mais aussi un déficit des restes à réaliser de 31 960 € en investissement.

Concernant le budget Energie photovoltaïque, il laisse apparaître en fonctionnement 11 278,70 € de recettes et 6 303,33 € de dépenses soit un résultat positif de + 4 975,37 €.

En investissement, les recettes s'élèvent à 24 077,33 € (= excédent d'investissement des années antérieures) et à 4 575,61 € en dépenses soit un résultat positif de 19 501,72 €.

Après que le Maire soit sorti de la salle, Francis LAVALETTE, 1<sup>er</sup> adjoint demande aux membres du conseil de se prononcer sur les comptes administratifs de la commune et du budget énergie photovoltaïques.

***Les comptes administratifs 2022 de la commune et du budget photovoltaïque sont approuvés à l'unanimité.***

### **3 – Vote des Affectations de Résultats 2022 aux Budgets Primitifs 2023 (Commune et Energies photovoltaïques)**

- Résultats budget Communal :

Fonctionnement : + 34 514,20 € auxquels se rajoute l'excédent cumulé des années passées qui s'élève à 96 350, 04 € soit un résultat cumulé en fonctionnement de + 130 864,24 €.

Investissement : - 5 757,05 € auxquels s'ajoutent l'excédent cumulé des années passées qui s'élève à 8 962,29 € soit un résultat cumulé en investissement de + 3 205,24 € à reporter en investissement pour 2023 au compte 001.

Reste à réaliser en investissement 31 960 € soit  $-31\,960 + 3\,205,24 = -28\,754,76$  à inscrire au 1068. (à prendre sur le fonctionnement).

Soit un Résultat de fonctionnement à reporter au budget 2023 de 102 109,48 €.

Le maire demande aux membres du conseil de se prononcer sur l'affectation des résultats tels qu'énoncés ci-dessus.

***Les membres du conseil approuvent la proposition de M. Le Maire.***

- Résultats Budget Energie Photovoltaïque

Fonctionnement : + 4 975,37 € auxquels s'ajoutent l'excédent cumulé des années passées qui s'élève à 23 711,24 € soit un résultat cumulé de 28 686,61 € à reporter en fonctionnement au BP 2023.

Investissement : + 19 501,72 € à reporter au BP 2023 en recettes d'investissement.

Le maire demande aux membres du conseil de se prononcer sur l'affectation des résultats tels qu'énoncés ci-dessus.

***Les membres du conseil approuvent la proposition de M. Le Maire.***

Monsieur le Maire propose d'étudier les montants des subventions aux associations que le conseil municipal souhaite donner. Il propose :

- Association Arc en ciel : 100 €
- ADMR : 50 €
- Comité des fêtes : 1 200 €
- Collège Val d'adour : 50 €/ enfants inscrits au collège soit 300 €
- Lycée Jean Cassaigne : demande de participation au voyage pour Clarisse BERDOULET 50 €
- Saint Hubert Aurensannaise : 300 €
- Alfa Sud (protection grêle) : 200 €
- Pompiers : 50 €
- Les Sages du Lées : 150 €

Le conseil municipal est d'accord pour inscrire ces propositions sur le budget 2023.

#### **4 – Questions diverses :**

##### **- Fibre :**

La société chargée de mettre en place la fibre sur le chemin de la crête à Aurensan veut imposer la pose de poteaux malgré le courrier de demande pour enterrer le câble pour préserver le site. Le maire propose d'organiser une réunion avec la société en question et les riverains du chemin de la crête pour essayer de solutionner le problème.

##### **- Terrain Gar anx :**

Aucune proposition d'achat pour l'instant. Peut-être le prix d'achat à 20 € le m2 est-il trop cher. Il faudrait envisager de viabiliser le terrain.

##### **- Panneaux Photovoltaïques :**

Le maire émet l'idée de poser des panneaux photovoltaïques sur le toit du préau jusqu'au niveau de l'ancienne école.

Un devis à un architecte pourrait être demandé pour étudier la faisabilité.

La société VIVANAT a Riscle propose ce type de solution également, le maire propose de contacter le responsable de la structure Frédéric MARCATO pour en discuter.

Il demandera également à Dominique DEBAIG qui en a posé sur ses bâtiments d'élevage pour quelle structure il est passé.

- **Chemin de la Gare :**

L'eau de pluie stagne régulièrement au pied du Chemin de la Gare. Le Maire se renseignera pour voir où se situe l'accès de la maison en face de la gare. Est-il sur le chemin communal ou sur la Route départementale. M. le Maire contactera Cédric PERE du Conseil départemental et Laure DESMIS de la CCAA pour discuter du problème et savoir à qui appartient le parking situé en face la gare.

- **Chemin de Barlade :**

Un trou au croisement s'est creusé, Francis LAVALETTE demandera à la communauté de communes de le reprendre.

- **Conseil d'école du 26 janvier 2023**

Marie-Pierre CASSIFOUR qui y a assisté indique que tous les TAP se dérouleront dorénavant à LANNUX afin de limiter les coûts mais aussi pour permettre d'avoir des intervenants de qualité et proposer des activités toujours plus variées.

10 enfants ne pourront plus prendre le bus s'ils participent aux TAP en effet, cela coûterait trop cher de faire attendre les bus pendant le déroulement des TAP.

- **Assemblée Générale Office tourisme 23 février 2023.**

Francis LAVALETTE et Roland DUPOUTS assisteront à l'assemblée.

22h30, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Collation offerte par Christophe BERDOULET